

# QUELQUES CONSEILS ET REPÈRES

- La demande d'affectation doit être cohérente avec la décision d'orientation arrêtée par le chef d'établissement.
- Au mois de mai, vous pouvez formuler jusqu'à 15 vœux d'affectation (dont 10 dans une même académie), classés par ordre de préférence.
- La fiche récapitulative de saisie des vœux émis vous sera adressée pour vérification par l'établissement d'origine. Vous la retournerez signée à l'établissement.  
Il est conseillé d'en garder une copie.

## En savoir plus sur les éléments de barème

### (1) Bonus lien zone géographique

Il concerne la majorité des 2<sup>des</sup> générales et technologiques qui proposent des enseignements courants (2<sup>de</sup> GT générique). Il permet d'affecter les élèves dans leur lycée de secteur.

### (2) Bonus pour les élèves boursiers

Un bonus est attribué aux élèves boursiers au collège pour toutes les formations qu'ils demandent.

### (3) Notes et compétences

Les évaluations prises en compte sont extraites du livret scolaire unique (LSU) de l'élève, sous deux formes :

- l'évaluation du niveau de maîtrise dans les 8 composantes du socle en fin de 3<sup>e</sup>,
- l'évaluation du niveau de maîtrise pour chaque discipline.

Un coefficient différent est attribué à chaque discipline selon la formation demandée.

### (4) Bonus régional

Un bonus régional de même valeur est attribué :

- aux élèves qui résident dans l'académie,
- aux élèves de l'académie de Clermont-Ferrand qui candidatent sur des formations rares de Lyon et de Grenoble (voir la liste auprès de votre établissement),
- aux élèves qui résident sur les secteurs des collèges d'Yssingaux et de Monistrol-sur-Loire (Les Gorges de la Loire à Aurec-sur-Loire ; Jean Monnet à Yssingaux ; Le Monteil à Monistrol-sur-Loire et Roger Ruel à Saint-Didier-en-Velay) qui candidatent sur les formations de la voie professionnelle des lycées du secteur Sud Loire.

### (5) Bonus 3<sup>e</sup> Prépa métiers

Un bonus est également attribué aux élèves scolarisés en 3<sup>e</sup> Prépa métiers qui demandent une affectation dans la voie professionnelle.

### (6) Bonus Segpa / Ulis

Un bonus permet d'affecter en priorité les élèves de Segpa et d'Ulis sur certains CAP. Les élèves de Segpa et d'Ulis peuvent également candidater sur les autres formations (sans bonus filière).

## Cas particuliers

### Demande d'affectation dans une autre académie

Le calendrier des opérations d'affectation peut être différent d'une académie à l'autre. Renseignez-vous auprès de votre établissement.

### Demande de poursuite d'étude dans l'enseignement privé

Les inscriptions dans l'enseignement privé relèvent de la responsabilité des familles, qui doivent obligatoirement prendre contact en amont des procédures d'affectation avec les établissements concernés.

Les élèves qui candidatent à une formation dans un établissement privé sous contrat ou privé agricole (dont MFR) participent à la procédure académique Affelnet lycée quel que soit leur établissement d'origine. Dans tous les cas, ils devront obligatoirement prendre contact en amont avec les établissements concernés et classer leurs vœux par ordre de préférence.

### Demande de poursuite d'étude en apprentissage

Les formations disponibles en apprentissage dans l'académie de Clermont-Ferrand sont intégrées dans Affelnet lycée.

Les élèves qui souhaitent poursuivre leur formation en apprentissage feront apparaître ces formations dans la liste de leurs vœux. Dans tous les cas, les familles doivent prendre contact en amont avec le CFA souhaité et rechercher un maître d'apprentissage.

## Services en ligne

Les familles des élèves de 3<sup>e</sup> peuvent se connecter aux services en ligne via leur compte Educonnect pour :

- formuler leurs vœux d'orientation
- saisir leurs vœux d'affectation
- s'inscrire en établissement avant le 3 juillet 2025

Le chef d'établissement vous communiquera les modalités pratiques d'utilisation de ces services.